

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 899**19 décembre 2000****SOMMAIRE**

Agenes Luxembourg, GmbH, Luxembourg	43114	Inversiones Viso S.A., Luxembourg	43118
Agenes Luxembourg, GmbH, Luxembourg	43113	Inversiones Viso S.A., Luxembourg	43118
AJL Associates S.A., Luxembourg	43148	Inversiones Viso S.A., Luxembourg	43118
Alexa International S.A., Luxembourg	43144	IPEF III Holdings No 3 S.A., Luxembourg	43129
Alpatrans S.A., Munsbach	43149	IPEF III Holdings No 3 S.A., Luxembourg	43130
Am Bistrot, S.à r.l., Munsbach	43149	ITER, S.à r.l., Informatique et Terminaux, Luxembourg	43116
Andersen Consulting Participations, S.à r.l., Luxembourg	43150	ITER, S.à r.l., Informatique et Terminaux, Luxembourg	43116
Andersen Consulting Ventures, S.à r.l., Luxembourg	43150	Leisurer Concept Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	43118
Api Réalisation, S.à r.l., Pétange	43150	Leisurer Concept Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	43117
Arch Immo Consulting, Luxembourg	43147	Luxembourg Global Asset Management S.A., Luxembourg	43149
Asia High Yield Bond Fund, SICAV, Luxembourg .	43149	Luxpar-Ré, Luxembourg	43119
Backes Nico, S.à r.l., Schuttrange	43150	Maplux Ré, Luxembourg	43120
Befrag S.A., Munsbach	43151	Marjon, S.à r.l., Luxembourg	43115
Bradimac S.A., Luxembourg	43151	Marjon, S.à r.l., Luxembourg	43115
Christian Community Church, A.s.b.l.	43135	Marjon, S.à r.l., Luxembourg	43115
CIGL Steinfort, A.s.b.l., Steinfort	43145	Media Partners Properties Luxembourg S.A., Luxembourg	43126
CoDeTrans S.A., Bereldange	43135	Megatrade International S.A., Luxembourg	43116
E.S. Europe, S.à r.l., Livange	43148	Megatrade International S.A., Luxembourg	43116
Eastwind S.A., Luxembourg	43135	MIL (Holdings) S.A., Luxembourg	43128
Erre Nove S.A., Luxembourg	43148	R. G. Trading Investment Holding S.A., Luxembourg	43111
Erre Nove S.A., Luxembourg	43148	Ravago S.A., Luxembourg	43119
Eurosquare 3 Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	43121	Ravago S.A., Luxembourg	43119
Eurosquare 3 Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	43125	Rives de Bercy Investments, S.à r.l., Luxembourg	43130
Genco, S.à r.l., Niederanven	43151	Rives de Bercy Investments, S.à r.l., Luxembourg	43134
Gestpartners, Luxembourg	43106	Sadim Holdings S.A., Luxembourg	43138
Gurvan Finance S.A., Luxembourg	43114	T.A.L. Services, S.à r.l., Taxis, Ambulances, Limousines, Services, S.à r.l., Luxembourg	43143
Hentur Holding S.A., Luxembourg	43151	Transkim S.A., Luxembourg	43110
Hentur Holding S.A., Luxembourg	43151	Trèfle A 4F S.A.H., Luxembourg	43129
Hilger, S.à r.l., Manternach	43152	Uncavasa Luxemburgo S.A., Luxembourg	43106
Hong-Kong Island, S.à r.l., Strassen	43152	Uncavasa Luxemburgo S.A., Luxembourg	43106
IBHL, S.à r.l., Luxembourg	43120	Winkler International S.A., Luxembourg	43107
IBHL, S.à r.l., Luxembourg	43121	Winkler International S.A., Luxembourg	43107
Idea Light, S.à r.l., Luxembourg	43152	World Financial Business Ltd, London	43147
Imex-Processing, S.à r.l., Luxembourg	43152	Zandalux S.A., Strassen	43148
Immobilière Scheffen, S.à r.l., Frisange	43115	Zandalux S.A., Strassen	43149
INBI-Hathor, S.à r.l., Luxembourg	43107		
Insta-Tech Luxembourg, S.à r.l., Munsbach	43152		
Interconsult and Management S.A., Luxembourg .	43108		
Interglobefin S.A., Luxembourg-Kirchberg	43150		
Inversiones Viso S.A., Luxembourg	43118		

UNCAVASA LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 39.036.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 538, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour la société UNCAVASA LUXEMBURGO S.A.

FIDUCIAIRE FABER

Signature

(41428/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

UNCAVASA LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 39.036.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 246 du 9 juin 1992.

Statuts modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 520 du 24 septembre 1997.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société UNCAVASA LUXEMBURGO S.A. qui s'est tenue au siège social en date du 18 mai 2000 à 10.30 heures, il a été décidé à l'unanimité des voix de:

1. renommer la société REVILUX S.A. aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une nouvelle période d'un an,
2. convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000,
3. augmenter, dans le cadre autorisé par la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital social de EUR 18.958,28 pour le porter de son montant converti de EUR 2.231.041,72 à EUR 2.250.000,- par incorporation de réserves libres,
4. adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises en EUR,
5. modifier l'article 3 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«le capital social est fixé à deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000,-), représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées».

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour la société UNCAVASA LUXEMBURGO S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41429/622/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

GESTPARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 71.522.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2000

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs dont celle de M. Christophe Roelandt.

Composition du conseil d'administration

M. Henri Bovy, administrateur, Luxembourg

M. Christophe Roelandt, administrateur, Bruxelles

M. Denis Aimé, administrateur, Lyon

Administrateur-délégué

M. Christophe Roelandt

L'administrateur-délégué a pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et aux fins de modification de l'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Experts-Comptables, réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

(41580/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

WINKLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 48.428.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 538, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour la société WINKLER INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(41434/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

WINKLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 48.428.

Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 18 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Association, n° 483 du 25 novembre 1994;
Statuts modifiés pour la dernière fois en date du 23 décembre 1999 par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 294 du 19 avril 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 10 mai 2000 à Luxembourg que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

l'assemblée a accepté la démission de l'administrateur BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à Panama, et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

l'assemblée a décidé de nommer comme nouvel administrateur pour une durée de six ans:

- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à Panama.

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats venant à échéance des administrateurs suivants pour une durée de six ans:

- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à Panama;

- UNIBOND FINANCE LTD., avec siège social à UK-Londres.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat venant à échéance du commissaire aux comptes REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour la Société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

(41435/622/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

INBI-HATHOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 99, boulevard Baden-Powell.

In between:

Mrs Nina Pak (Rogers), residing 5841 W. Royal Palm Rd, Glendale AZ 85302, USA

Hereafter called «the seller»

and:

Mr. Oleg Tcherne, residing 3134/5E El Lzzo, Buenos Aires, Argentina

Hereafter named «the purchaser»,

It is agreed that:

The seller sells to the purchaser all 245 (two hundred and forty-five) shares she owns in the private limited liability company INBI-HATHOR, S.à r.l. incorporated in Luxembourg on November 12th, 1997 and having its registered office currently in Luxembourg, 99, boulevard Baden-Powell, for a total price of 270,000.- LUF (two hundred and seventy thousand Luxembourg francs), payment of which the seller hereby declares to have received in full.

This agreement is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the courts of Luxembourg have exclusive jurisdiction with regard to any matter arising out of or in connection with the present agreement.

Made in two originals in Glendale, AZ on 13th January 2000.

N. M. Pak (Rogers) / O.Tcherne

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} janvier 2000, vol. 540, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41593/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

INTERCONSULT AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société du droit de l'Ile Maurice SERVITEX, ayant son siège social à Port Louis, Ile Maurice, 10, Frère Félix de Valois Street,

ici représentée par Monsieur Claude Schmit, dirigeant de sociétés, demeurant à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Peronne (France), le 17 juillet 2000.

2) Monsieur Paul Joseph Williams, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes), ici représenté par Madame Tania Fernandes, employée privée, demeurant à Tétange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2000.

Lesquelles procurations avec substitution, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERCONSULT AND MANAGEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prestations de services dans le domaine de la consultation en général et dans le domaine du textile en particulier.

Elle poursuivra par ailleurs toutes activités de négoce de tous biens du domaine du textile au sens le plus large.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent dix mille (310.000,-) Euros, divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 21 juillet 2000 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à seize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société SERVITEX, préqualifiée, trois cents actions	300
2) Monsieur Paul Joseph Williams, préqualifié, dix actions	10
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont toutes été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) Euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Tania Fernandes, employée privée, demeurant à Tétange,
 - b) Monsieur Claude Schmit, dirigeant de sociétés, demeurant à Senningerberg,
 - c) Monsieur Gustave Vogel, traducteur-interprète, demeurant à Bettembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A., une société ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

- 6) Le siège de la société est fixé à L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Schmit, T. Fernandes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 11, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(41466/230/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

TRANSKIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 13.689.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 35, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange, Président,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Signature.

(41701/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

R. G. TRADING INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place du Théâtre.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt juin 2000.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CORPORATE FINANCE BUSINESS LIMITED, dont le siège social est établi à Tortola (Iles Vierges Britanniques)
2. Maître Véronique De Meester, avocat, demeurant à Luxembourg, 5, place du Théâtre,

Toutes deux ici représentées par Maître Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations en date du 19 juin 2000.

Lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de R. G. TRADING INVESTMENT HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul administrateur ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- | | |
|--|------------|
| 1. CORPORATE BUSINESS LIMITED, préqualifiée. | 31 actions |
| 2. Véronique De Meester, préqualifiée | 1 action |

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de 32.000,- euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a. Véronique De Meester, avocat, demeurant 5, place du Théâtre, B.P. 603, L-2016 Luxembourg
 - b. Stef Oostvogels, avocat, demeurant 5, place du Théâtre, B.P. 603, L-2016 Luxembourg
 - c. Stephane Hadet, avocat, demeurant 5, place du Théâtre, B.P. 603, L-2016 Luxembourg
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2005.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2016 Luxembourg, 5, place du Théâtre, B.P. 603.

Dont acte, fait et passé à Hesperange

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: C. Graff, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 124S, fol. 96, case 8. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 juillet 2000.

G. Lecuit.

(41478/220/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

AGENES LUXEMBURG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.

H. R. Luxemburg B 49.037.

Im Jahre zweitausend, den vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l. mit Sitz in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 61.201, und hier vertreten durch ihre alleinige Anteilinhaberin, die Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, Letztere hier vertreten durch Herrn Dr.rer.pol. Hans W. Ferdinand, Diplom-Kaufmann und Diplom-Volkswirt, wohnhaft in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes, handelnd auf Grund eines Beschlusses unter Privatschrift vom 22. Juni 1998,

von welchem Beschluss eine Kopie, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, setzt dem Notar Nachfolgendes auseinander:

Die vorgenannte Gesellschaft FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l. ist die alleinige Anteilinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGENES LUXEMBURG, G.m.b.H. mit Sitz in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 49.037,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 30 vom 19. Januar 1995,

abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Januar 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 257 vom 20. April 1998,

und abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. September 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 922 vom 21. Dezember 1998.

Als dann ersuchte die Komparentin FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l., vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die vorgenannte Anteilinhaberin FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l. vertreten wie eingangs erwähnt, tritt alle Ihre Anteile ab an die Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, welche dadurch alleinige Gesellschafterin wird und für welche hier anwesend ist und annimmt ihr Vize-Präsident Herr Dr. rer.pol. Hans Wilhelm Ferdinand, vorgeannt, handelnd wie vorerwähnt.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung zum heutigen Tage.

Die Zessionarin hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihr abgetretenen Anteile.

Sie tritt in alle den vorgeannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Der Komparent Herr Dr. rer.pol. Hans Wilhelm Ferdinand erklärt andurch in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäss dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, dass ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Preis

Die gegenwärtige Anteilabtretung fand statt zu dem unter Parteien vereinbarten Gesamtpreis von einem Dollar (1,- USD) den die Zedentin, vertreten wie eingangs erwähnt, bekennt und erklärt vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde von der Zessionarin erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses beschliesst die alleinige Anteilinhaberin Artikel sechs der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF), welche alle der alleinigen Anteilinhaberin, der Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, zugeteilt sind.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompärenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Kompärent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. W. Ferdinand, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 125S, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 1. August 2000.

P. Decker.

(41493/206/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

AGENES LUXEMBURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R. C. Luxembourg B 49.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(41494/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

GURVAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.688.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Maître Rubino Mensch, notaire, demeurant à Lugano (Suisse),

ici représenté par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Céline Bertolone, employée privée, demeurant à Hayange (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 2 juin 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

– que la société GURVAN FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte de notaire instrumentant, en date du 16 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 541 du 15 juillet 1999;

– que le capital social de la société GURVAN FINANCE S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

– que Maître Rubino Mensch, étant devenu seul propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GURVAN FINANCE S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

– que Maître Rubino Mensch, agissant en sa qualité de liquidateur de la société GURVAN FINANCE S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société GURVAN FINANCE S.A. est à considérer comme clôturée;

– que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

– que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, C. Bertolone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 juillet 2000.

G. Lecuit.

(41589/220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

IMMOBILIERE SCHEFFEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange.

L'an deux mille, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Madame Ginette Scheffen, gérante de sociétés, demeurant à Frisange, et
 - 2) Monsieur Charles Joseph dit Jo Decker, gérant de sociétés, demeurant à Hellange,
- uniques associés de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE SCHEFFEN, S.à r.l., avec siège à Frisange, constituée suivant acte notarié du 8 janvier 1997, publié au Mémorial C, N° 167 du 5 avril 1997, lesquels comparants ont convenu de la suivante cession de parts:
Madame Ginette Scheffen cède une part sociale au prix de la valeur nominale à Monsieur Jo Decker, lequel accepte, de sorte que chaque associé détient 50 parts sociales de 5.000,- chacune, dans la prédite société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: G. Scheffen, J. Decker, G. d'Huart.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2000, vol. 860, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(41592/207/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

MARJON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.184.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 540, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(41630/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

MARJON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.184.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 540, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(41631/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

MARJON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.184.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 540, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(41632/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

ITER, S.à r.l., INFORMATIQUE ET TERMINAUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.556.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour ITER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(41606/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

ITER, S.à r.l., INFORMATIQUE ET TERMINAUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.556.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour ITER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(41607/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

MEGATRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 16.205.

—
Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1978 sous la dénomination de UNISTAR HOLDING LTD, acte publié au Mémorial C n° 5 du 10 janvier 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 décembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 2 du 7 janvier 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 241 du 26 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n° 11 du 13 janvier 1988.

—
Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 510, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGATRADE INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(41637/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

MEGATRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 16.205.

—
Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1978 sous la dénomination de UNISTAR HOLDING LTD, acte publié au Mémorial C n° 5 du 10 janvier 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 décembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 2 du 7 janvier 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 241 du 26 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n° 11 du 13 janvier 1988.

—
Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGATRADE INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(41638/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

LEISURER CONCEPT HOLDING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.

H. R. Luxemburg B 71.862.

Im Jahre zweitausend, den vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l. mit Sitz in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 61.201, und hier vertreten durch ihre alleinige Anteilinhaberin die Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, Letztere hier vertreten durch Herrn Dr.rer.pol. Hans W. Ferdinand, Diplom-Kaufmann und Diplom-Volkswirt, wohnhaft in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes, handelnd auf Grund eines Beschlusses unter Privatschrift vom 22. Juni 1998,

von welchem Beschluss eine Kopie, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, setzt dem Notar Nachfolgendes auseinander:

Die vorgenannte Gesellschaft FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l. ist die alleinige Anteilinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LEISURER CONCEPT HOLDING, S.à r.l mit Sitz in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 71.862,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. September 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 931 vom 7. Dezember 1999.

Alsdann ersuchte die Komparentin FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l., vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die vorgenannte Anteilinhaberin FÜRST ZU SAYN-WITTGENSTEIN HOLDING, S.à r.l. vertreten wie eingangs erwähnt, tritt alle Ihre Anteile ab an die Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, welche dadurch alleinige Gesellschafterin wird und für welche hier anwesend ist und annimmt ihr Vize-Präsident Herr Dr. rer.pol. Hans Wilhelm Ferdinand, vorgeannt, handelnd wie eingangs erwähnt.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung zum heutigen Tage.

Die Zessionarin hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihr abgetretenen Anteile.

Sie tritt in alle den vorgenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Der Komparent Herr Dr. rer.pol. Hans Wilhelm Ferdinand erklärt andurch in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäss dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt des weiteren, dass ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Preis

Die gegenwärtige Anteilabtretung fand statt zu dem unter Parteien vereinbarten Gesamtpreis von einem Dollar (1.- USD) den die Zedentin, vertreten wie eingangs erwähnt, bekennt und erklärt vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde von der Zessionarin erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses beschliesst die alleinige Anteilinhaberin Artikel fünf der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt eine Million luxemburgische Franken (1.000.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF), welche alle der alleinigen Anteilinhaberin, der Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703 zugeteilt sind.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wolmort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. W. Ferdinand, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 125S, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 31. Juli 2000.

P. Decker.

(41621/206/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

LEISURER CONCEPT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 71.862.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P. Decker

(41622/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

INVERSIONES VISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 50.558.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

(42493/003/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

INVERSIONES VISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 50.558.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

(42494/003/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

INVERSIONES VISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 50.558.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

(42495/003/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

INVERSIONES VISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 50.558.

—
L'assemblée générale de la société anonyme INVERSIONES VISO S.A., réunie au siège social le 6 juillet 2000, a approuvé les comptes des années 1996, 1997, 1998 et 1999.

Cette même assemblée a donné décharge à Monsieur José Bonafonte et Madame Carolina Iglesias, pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 18 mai 2000. Pleine et entière décharge a également été donnée à Madame Juliette Lorang, Administrateur et à MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., précédent Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leurs fonctions du 29 novembre 1999 au 18 mai 2000.

C. Speecke / J. Lorang
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 540, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42496/003/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

LUXPAR-RE.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.295.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 2000

«1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Charles Hamer de son poste d'Administrateur et lui donne entière décharge.

2. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Pierre Schneider en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Charles Hamer.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

3. L'Assemblée prend note de la démission de ERNST & YOUNG de son mandat de réviseur externe de la société.

L'Assemblée nomme, en tant que réviseur externe, la société ARTHUR ANDERSEN, pour l'exercice 2000 et pour une durée de 1 an, en remplacement de ERNST & YOUNG.

Le mandat de ARTHUR ANDERSEN prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2001.

4. L'Assemblée donne décharge au réviseur externe, ERNST & YOUNG, pour l'exercice 1999.»

Pour la société

Frederick Gabriel

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41627/730/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

RAVAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 70.035.

Le bilan de la société au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

(42563/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

RAVAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 70.035.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et décide de reporter le bénéfice de EUR 1.393.035,97 au prochain exercice.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Marcel Cockaerts, Bavo De Pauw, Leo Caers, Jan Speck, Johan Dejans, Eric Vanderkerken, de Madame C.-E. Cottier Johansson, et de la société STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

L'assemblée approuve le rapport du Réviseur d'Entreprises concernant les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 1999 dont le montant total du bilan est de BEF 18.053.284.000,- et le bénéfice consolidé de BEF 398.901.000,-.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42564/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

MAPLUX RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.814.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 15 juin 2000

«6. Change of legal representative of the company

The Board decides to appoint Mr Claude Stiennon in replacement of Mr Roland Frère as Legal Representative of the Company (General Manager) in accordance with article 94 (3.) of the Law of 6th December 1991 on Insurance and Re-insurance Companies, as amended. Mr Claude Stiennon accepted this appointment.

His powers are determined in a separate schedule which shall form an integral part of the present minutes.»

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 540, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41629/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

IBHL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.
H. R. Luxemburg B 51.041.

Im Jahre zweitausend, den vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Dr.rer.pol. Hans W. Ferdinand, Diplom-Kaufmann und Diplom-Volkswirt, wohnhaft in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes, welcher dem Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

Dass er der alleinige Anteilhaber ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBHL, S.à r.l. in vollem Namenszug: in luxemburgischer Sprache: INSTITUT FIR VERGLÄICHEND BILDONGS- AN HÉISCHOULFUERSCHUNG LÉTZEBUERG, G.m.b.H., sowie in deutscher Sprache: INSTITUT FÜR VERGLEICHENDE BILDUNGS- UND HOCHSCHULFORSCHUNG LUXEMBURG, G.m.b.H., und in französischer Sprache: INSTITUT POUR LA RECHERCHE COMPARATIVE EN EDUCATION ET FORMATION SUPERIEURE LUXEMBOURG, S.à r.l. mit Sitz in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 51.041,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. April 1955, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 378 vom 9. August 1995.

Alsdann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der vorgenannte Anteilhaber Dr.rer.pol. Hans Wilhelm Ferdinand, tritt alle seine Anteile ab an die Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, welche dadurch alleinige Gesellschafterin wird und für welche hier anwesend ist und annimmt ihr Vize-Präsident Herr Dr.rer.pol. Hans Wilhelm Ferdinand, vorgeannt, handelnd auf Grund eines Beschlusses unter Privatschrift vom 22. Juni 1998,

von welchem Beschluss eine Kopie, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung zum heutigen Tage.

Die Zessionarin hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihr abgetretenen Anteile. Sie tritt in alle den vorgenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Der Komparent Herr Dr.rer.pol. Hans Wilhelm Ferdinand erklärt andurch in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäss dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, dass ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Preis

Die gegenwärtige Anteilabtretung fand statt zu dem unter Parteien vereinbarten Gesamtpreis von einem Dollar (1,- USD) den die Zedentin, vertreten wie eingangs erwähnt, bekennt und erklärt vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde von der Zessionarin erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel sechs der Statuten abgeändert wie folgt:

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF), welche alle der alleinigen Anteilhaberin, der Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703 zugeteilt sind.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. W. Ferdinand, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 125S, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 31. Juli 2000.

P. Decker.

(41590/206/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

IBHL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R. C. Luxembourg B 51.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(41591/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. HRO 8 HOLDINGS, S.à r.l.).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.325.

In the year two thousand, on the twentieth of July.

Before Us, Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

1) TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, a trust whose administrative office is at Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR, (Channel Islands),

here represented by Mr Timothy Carden, chief financial officer, residing in New York (USA),

by virtue of a proxy given in St. Helier, Jersey, on 19th July, 2000.

2) HRO INVESTMENTS Ltd, a company with its administrative offices in Langtry House La Motte Street, St. Helier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

here represented by Mr Timothy Carden, chief financial officer, residing in New York,

by virtue of a proxy given in St. Helier, Jersey, on 19th July, 2000,

3) EUROSQUARE 3TE, S.à r.l., a company with its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19th July, 2000,

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., a company with registered office in 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A - 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C.,

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., a company with registered office in 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B - 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C.,

6) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., a company with registered office in 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C - 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C.,

7) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., a company with registered office in 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - II, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting as described hereabove, have requested the notary to state that:

- The appearing party sub. 1) is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of HRO 8 HOLDINGS, S.à r.l., R. C. B Number 76.325, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 13th June 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros, represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each, divided into five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1) Change of the denomination of the Company into EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l.

Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.

2) Acceptance of different transfers of shares of the Company.

3) Appointment of a third manager.

4) Change of the power of signature.

5) Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The denomination of the Company is changed into EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l.

As a consequence, Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The company exists under the name of EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l.

Second resolution

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers fifty-nine point thirty (59.30) shares it owns in the company to BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., prenamed, here represented, for a price of one thousand four hundred and eighty-two point fifty (1,482.50) euros, of which it gives receipt in full.

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers twenty-eight point twenty-five (28.25) shares it owns in the company to BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., prenamed, here represented, for a price of seven hundred and six point twenty-five (706.25) euros, of which it gives receipt in full.

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above transfers one hundred and seventy-eight point ten (178.10) shares it owns in the company to BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., prenamed, here represented, for a price of four thousand four hundred and fifty-two point fifty (4,452.50) euros, of which it gives receipt in full.

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers ten point forty-five (10.45) shares it owns in the company to BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., prenamed, here represented as said above, for a price of two hundred and sixty-one thousand point twenty-five (261.25) euros, of which it gives receipt in full.

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers two hundred and twenty point sixty-five (220.65) shares it owns in the company to EUROSQUARE 3 TE, S.à r.l., prenamed, here represented, for a price of five thousand five hundred and sixteen point twenty-five (5,516.25) euros, of which it gives receipt in full.

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above transfers five (5) shares it owns in the company to HRO INVESTMENTS Ltd, prenamed, here represented, for a price of one hundred and twenty-five (125.-) euros, of which it gives receipt in full.

These transfers have been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the company by its present managers HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, and Mr David Harvey, company director, residing in 2B, Gardiners Road, Gibraltar.

Following these transfers, the shares are divided as follows:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., prenamed,	
eleven point eighty-six A shares.	11.86
eleven point eighty-six B shares.	11.86
eleven point eighty-six C shares.	11.86
eleven point eighty-six D shares.	11.86
eleven point eighty-six E shares.	11.86
2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., prenamed,	
five point sixty-five A shares.	5.65
five point sixty-five B shares.	5.65
five point sixty-five C shares.	5.65
five point sixty-five D shares.	5.65
five point sixty-five E shares.	5.65
3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., prenamed,	
thirty-five point twenty-seven A shares.	35.27
thirty-five point twenty-seven B shares.	35.27
thirty-five point twenty-seven C shares.	35.27
thirty-five point twenty-seven D shares.	35.27
thirty-five point twenty-seven E shares.	35.27

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., prenamed,	
two point zero nine A shares	2.09
two point zero nine B shares	2.09
two point zero nine C shares	2.09
two point zero nine D shares	2.09
two point zero nine E shares	2.09
5) EUROSQUARE 3 TE, S.à r.l., prenamed,	
forty-four point thirteen A shares	44.13
forty-four point thirteen A shares	44.13
forty-four point thirteen A shares	44.13
forty-four point thirteen A shares	44.13
forty-four point thirteen A shares	44.13
6) HRO INVESTMENTS LIMITED, prenamed,	
one A share	1.00
one B share	1.00
one C share	1.00
one D share	1.00
one E share	1.00
Total: five hundred shares	500.00

Third resolution

Mr Joseph El Gammal, economist, residing in L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen is appointed as third manager of the Company.

The Company is validly bound by the joint signatures of any two managers.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts; the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt juillet.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

On comparu:

1) TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, un trust avec siège administratif à Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR (Channel Islands),

ici représentée par Monsieur Timothy Carden, «chief financial officer», demeurant à New York (USA), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Helier, Jersey, le 19 juillet 2000.

2) HRO INVESTMENTS Ltd, une société avec siège administratif à Langtry House La Motte Street, St. Helier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

ici représentée par Monsieur Timothy Carden, «chief financial officer», demeurant à New York, en vertu d'une procuration donnée à St. Helier, Jersey, le 19 juillet 2000.

3) EUROSQUARE 3TE, S.à r.l., une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 juillet 2000.

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44, Brattle Street, 5^{ième} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A - 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C.,

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44, Brattle Street, 5^{ième} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B - 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C.,

6) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44, Brattle Street, 5^{ième} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C - 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C.,

7) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44, Brattle Street, 5^{ème} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P., the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ces mandataires, agissant comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant sub. 1) est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de HRO 8 HOLDINGS, S.à r.l., R. C. B numéro 76.325, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination de la Société en EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l.
Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- 2) Acceptation de différents transferts de parts sociales de la Société.
- 3) Nomination d'un troisième gérant.
- 4) Changement du pouvoir de signature.
- 5) Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 3. La Société prend la dénomination de EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l.

Deuxième résolution

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède cinquante-neuf virgule trente (59,30) parts sociales qu'elle possède dans la société à BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de mille quatre cent quatre-vingt-deux virgule cinquante (1.482,50) euros, ce dont quittance.

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède vingt-huit virgule vingt-cinq (28,25) parts sociales qu'elle possède dans la société à BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de sept cent six virgule vingt-cinq (706,25) euros, ce dont quittance.

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède cent soixante-dix-huit virgule dix (178,10) parts sociales qu'elle possède dans la société à BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de quatre mille quatre cent cinquante-deux virgule cinquante (4.452,50) euros, ce dont quittance.

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède dix virgule quarante-cinq (10,45) parts sociales qu'elle possède dans la société à BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de deux cent soixante et un virgule vingt-cinq (261,25) euros, ce dont quittance.

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède deux cent vingt virgule soixante-cinq (220,65) parts sociales qu'elle possède dans la société à EUROSQUARE 3 TE, S.à r.l., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de cinq mille cinq cent seize virgule vingt-cinq (5.516,25) euros, ce dont quittance.

- TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède cinq (5) parts sociales qu'elle possède dans la société à HRO INVESTMENTS Ltd, préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de cent vingt-cinq (125,-) euros, ce dont quittance.

Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par ses gérants HALSEY, S.à r.l., une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal et Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, demeurant au 2B, Gardiners Road, Gibraltar.

Suite à ces transferts, la répartition des parts est la suivante:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., préqualifiée,	
onze virgule quatre-vingt-six parts sociales A	11,86
onze virgule quatre-vingt-six parts sociales B	11,86
onze virgule quatre-vingt-six parts sociales C	11,86
onze virgule quatre-vingt-six parts sociales D	11,86
onze virgule quatre-vingt-six parts sociales E	11,86

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., préqualifiée,	
cinq virgule soixante-cinq parts sociales A	5,65
cinq virgule soixante-cinq parts sociales B	5,65
cinq virgule soixante-cinq parts sociales C	5,65
cinq virgule soixante-cinq parts sociales D	5,65
cinq virgule soixante-cinq parts sociales E	5,65
3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., préqualifiée,	
trente-cinq virgule vingt-sept parts sociales A	35,27
trente-cinq virgule vingt-sept parts sociales B	35,27
trente-cinq virgule vingt-sept parts sociales C	35,27
trente-cinq virgule vingt-sept parts sociales D	35,27
trente-cinq virgule vingt-sept parts sociales E	35,27
4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., préqualifiée,	
deux virgule zéro neuf parts sociales A	2,09
deux virgule zéro neuf parts sociales B	2,09
deux virgule zéro neuf parts sociales C	2,09
deux virgule zéro neuf parts sociales D	2,09
deux virgule zéro neuf parts sociales E	2,09
5) EUROSQUARE 3 TE, S.à r.l., préqualifiée,	
quarante-quatre virgule treize parts sociales A	44,13
quarante-quatre virgule treize parts sociales B	44,13
quarante-quatre virgule treize parts sociales C	44,13
quarante-quatre virgule treize parts sociales D	44,13
quarante-quatre virgule treize parts sociales E	44,13
6) HRO INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée,	
une part sociale A	1,00
une part sociale B	1,00
une part sociale C	1,00
une part sociale D	1,00
une part sociale E	1,00
Total: cinq cents parts sociales	500,00

Troisième résolution

Monsieur Joseph El Gammal, économiste, demeurant à L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen est nommé comme troisième gérant de la Société.

La Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. W. Blumenthal, T. Carden, C. Gammal, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 6CS fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(41879/230/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HRO 8 HOLDINGS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.325.

Statuts coordonnés suivant acte n° 869 du 20 juillet 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

A. Schwachtgen.

(41880/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. MEDIA PARTNERS PROPERTIES S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.232.

L'an deux mille, le quatorze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MEDIA PARTNERS PROPERTIES S.A., R.C. Numéro B 54.232 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 mars 1996, sous la dénomination de HALVA S.A., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 279 du 7 juin 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 10 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 588 du 30 juillet 1999.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine Sauvage, juriste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société.
2. Reformulation de l'objet social.
3. Refonte complète des statuts.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la Société en MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la formulation, et non le fond, de l'article 2, paragraphe 2, relatif à l'objet social, de la manière suivante:

«La Société a également pour objet l'acquisition, la cession et l'exploitation de droits et licences relevant du secteur télévisuel, et plus particulièrement de tous ceux concernant des événements sportifs, ainsi que la prestation de tous services généralement quelconques se rapportant à ce qui précède.»

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société a également pour objet l'acquisition, la cession et l'exploitation de droits et licences relevant du secteur télévisuel, et plus particulièrement de tous ceux concernant des événements sportifs, ainsi que la prestation de tous services généralement quelconques se rapportant à ce qui précède.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million de dollars US (USD 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions de dollars US (USD 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 19 mai 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution.

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous la forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toutes émissions d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son Président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier septembre de chaque année et finit le trente et un août de l'année suivante.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt et un janvier à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Prospert, C. Sauvage, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 100, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(41636/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

MIL (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.869.

L'an deux mille, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Marjoleine Van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire des actionnaires de la société anonyme MIL (HOLDINGS) S.A., avec siège social à Luxembourg, agissant en vertu de procurations datées du 24 décembre 1998, qu'elle déclare n'avoir pas été révoquées jusqu'à ce jour, restées annexées à un acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 1998, avec lesquelles elles ont été formalisées et dont une copie restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, pour être enregistrée avec elles.

La comparante a exposé qu'aux termes dudit acte, il a été décidé par l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme MIL (HOLDINGS) S.A. de réduire le capital à concurrence de soixante-six mille quatre cents dollars des Etats-Unis (66.400,- USD) pour le ramener de cent cinq mille dollars des Etats-Unis (105.000,- USD) à trente-huit mille six cents dollars des Etats-Unis (38.600,- USD) par annulation et remboursement à l'actionnaire STRIDENT LIMITED de six mille six cent quarante (6.640) actions et à l'actionnaire ALBRECHT LIMITED de six mille six cent quarante (6.640) actions, le tout sous le respect des modifications 69 (2) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

La comparante a ensuite requis le notaire de documenter qu'elle entend préciser, pour autant que de besoin et tel qu'il résulte par ailleurs desdites procurations, que la réduction de capital par annulation a été effectuée suite au rachat de treize mille deux cent quatre-vingts (13.280) actions au prix de 3.692,59487 USD, soit un montant global de 24.518.830,- USD par actionnaire/vendeur, ledit montant étant à imputer sur la quote-part (i) des bénéfices de la société (soit 2.003,67265 USD par action), (ii) du capital nominal (soit 5,- USD par action), (iii) du poste prime d'émission (soit 1.683,92225 USD par action).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 124S, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 juillet 2000.

G. Lecuit.

(41640/220/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

TREFLE A 4F, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.173.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 35, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Mamer,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Signature.

(41702/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

IPEF III HOLDINGS No 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.067.

L'an deux mille, le quatorze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IPEF III HOLDINGS No 3 S.A., R.C. Numéro B 74.067 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 331 du 8 mai 2000.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prosper, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine Sauvage, juriste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'année sociale.
2. Modification afférente de l'article 8 des statuts.
3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
4. Modification afférente de l'article 9 des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 mai, de sorte que la précédente année sociale qui a commencé le 1^{er} février 2000 s'est terminée le 31 mai 2000, l'année sociale en cours commencée le 1^{er} juin 2000 se terminera le 31 mai 2001 et les prochaines années sociales commenceront le 1^{er} juin de chaque année et se termineront le 31 mai de l'année suivante.

En conséquence, l'article 8 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier juin de chaque année et finit le trente et un mai de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 22 octobre à 9.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale se réunit de plein droit le 22 octobre à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Prospert, C. Sauvage, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(41603/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

IPEF III HOLDINGS No 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.067.

Statuts coordonnés déposés suivant acte n° 832 du 14 juillet 2000 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2000.

A. Schwachtgen.

(41604/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

**RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HRO 11 HOLDINGS, S.à r.l.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.328.

In the year two thousand, on the twentieth of July.

Before Us, Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

1) TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, a trust whose administrative office is at Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR, (CHANNEL ISLANDS),

here represented by Mr Timothy Carden, chief financial officer, residing in New York (USA),

by virtue of a proxy given in St. Helier Jersey, on 19th July, 2000;

2) HRO INVESTMENTS Ltd, a company with its administrative offices in Langtry House La Motte Street, St. Helier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

here represented by Mr Timothy Carden, chief financial officer, residing in New York,

by virtue of a proxy given in St. Helier, Jersey, on 19th July, 2000;

3) RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., a company with its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19th July, 2000;

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., a company with registered office in 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A - 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C.;

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., a company with registered office in 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B - 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C.;

6) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., a company with registered office in 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C - 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C.;

7) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., a company with registered office in 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, managing director of THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - II, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting as described hereabove, have requested the notary to state that:

The appearing party sub 1) is the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of HRO 11 Holdings, S.à r. l., R. C. B Number 76.328, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 13th June 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros, represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each, divided into five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

The agenda is worded as follows:

- 1) Change of the denomination of the Company into RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r. l.
Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.
- 2) Acceptance of different transfers of shares of the Company.
- 3) Appointment of a third manager.
- 4) Change of the power of signature.
- 5) Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The denomination of the Company is changed into RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r. l.

As a consequence, Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The company exists under the name of RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l.»

Second resolution

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers fifty-nine point thirty (59.30) shares it owns in the company to BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., prenamed, here represented, for a price of one thousand four hundred and eighty-two point fifty (1,482.50) euros, of which it gives receipt in full.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above transfers, twenty-eight point twenty-five (28.25) shares it owns in the company to BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., prenamed, here represented, for a price of seven hundred and six point twenty-five (706.25) Euros, of which it gives receipt in full.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers one hundred and seventy-eight point ten (178.10) shares it owns in the company to BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C 1, L.L.C., prenamed, here represented, for a price of four thousand four hundred and fifty-two point fifty (4,452.50) Euros, of which it gives receipt in full.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers ten point forty-five (10.45) shares it owns in the company to BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., prenamed, here represented as said above, for a price of two hundred and sixty-one thousand point twenty-five (261.25) euros, of which it gives receipt in full.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers two hundred and twenty point sixty-five (220.65) shares it owns in the company to RIVES DE BERCY TE, S.à r. l., prenamed, here represented, for a price of five thousand five hundred and sixteen point twenty-five (5,516.25) Euros, of which it gives receipt in full.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, prenamed, here represented as said above, transfers five (5) shares it owns in the company to HRO INVESTMENTS Ltd, prenamed, here represented, for a price of one hundred and twenty-five (125.-) Euros, of which it gives receipt in full.

These transfers have been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the company by its present managers HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal and Mr David Harvey, company director, residing in 2B Gardiners Road, Gibraltar.

Following these transfers, the shares are divided as follows:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., prenamed,	
eleven point eighty-six A shares	11.86
eleven point eighty-six B shares	11.86
eleven point eighty-six C shares	11.86
eleven point eighty-six D shares	11.86
eleven point eighty-six E shares.	11.86
2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., prenamed,	
five point sixty-five A shares	5.65
five point sixty-five B shares	5.65
five point sixty-five C shares	5.65
five point sixty-five D shares	5.65
five point sixty-five E shares.	5.65
3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., prenamed,	
thirty-five point twenty-seven A shares	35.27
thirty-five point twenty-seven B shares.	35.27
thirty-five point twenty-seven C shares	35.27
thirty-five point twenty-seven D shares	35.27
thirty-five point twenty-seven E shares.	35.27

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., prenamed,	
two point zero nine A shares	2.09
two point zero nine B shares	2.09
two point zero nine C shares	2.09
two point zero nine D shares	2.09
two point zero nine E shares	2.09
5) RIVES DE BERCY TE S.à r.l., prenamed,	
forty-four point thirteen A shares	44.13
forty-four point thirteen B shares	44.13
forty-four point thirteen C shares	44.13
forty-four point thirteen D shares	44.13
forty-four point thirteen E shares	44.13
6) HRO INVESTMENTS LIMITED, prenamed,	
one A share	1.00
one B share	1.00
one C share	1.00
one D share	1.00
one E share	1.00
Total: five hundred shares	500.00

Third resolution

Mr Joseph El Gammal, economist, residing in L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen, is appointed as third manager of the Company.

The Company is validly bound by the joint signatures of any two managers.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatories of the appearing parties, said mandatories signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt juillet.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, un trust avec siège administratif à Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 BQR (CHANNEL ISLANDS),

ici représenté par Monsieur Timothy Carden, «chief financial officer», demeurant à New York (USA),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Helier, Jersey, le 19 juillet 2000;

2) HRO INVESTMENTS Ltd, une société avec siège administratif à Langtry House La Motte Street, St. Helier, Jersey J 8QR, (CHANNEL ISLANDS),

ici représentée par Monsieur Timothy Carden, «chief financial officer», demeurant à New York,

en vertu d'une procuration donnée à St. Helier, Jersey, le 19 juillet 2000;

3) RIVES DE BERCY TE, S.à r. l., une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 juillet 2000;

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44, Brattle Street, 5^{ème} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C.;

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44, Brattle Street, 5^{ème} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B - 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C.;

6) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44, Brattle Street, 5^{ème} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C 1, the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C.;

7) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., une société avec siège social au 44, Brattle Street, 5^{ème} étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumenthal, demeurant à Boston, managing director de THE BAUPOST GROUP, L.L.C., the manager of BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P., the sole member of BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C.,

Lesquelles procurations après signature ne varient par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ces mandataires, agissant comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Le comparant sub 1) est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de HRO 11 HOLDINGS, S.à r.l., R. C. B Numéro 76.328, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination de la Société en RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r. l.
Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- 2) Acceptation de différents transferts de parts sociales de la Société.
- 3) Nomination d'un troisième gérant.
- 4) Changement du pouvoir de signature.
- 5) Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 3. La Société prend la dénomination de RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l.

Deuxième résolution

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède cinquante-neuf virgule trente (59,30) parts sociales qu'elle possède dans la société à BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de mille quatre cent quatre-vingt-deux virgule cinquante (1.482,50) euros, ce dont quittance.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède vingt-huit virgule vingt-cinq (28,25) parts sociales qu'elle possède dans la société à BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de sept cent six virgule vingt-cinq (706,25) euros, ce dont quittance.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède cent soixante-dix-huit virgule dix (178,10) parts sociales qu'elle possède dans la société à BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de quatre mille quatre cent cinquante-deux virgule cinquante (4.452,50) euros, ce dont quittance.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède dix virgule quarante-cinq (10,45) parts sociales qu'elle possède dans la société à BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de deux cent soixante et un virgule vingt-cinq (261,25) euros, ce dont quittance.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède deux cent vingt virgule soixante-cinq (220,65) parts sociales qu'elle possède dans la société à RIVES DE BERCY TE, S.à r. l., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de cinq mille cinq cent seize virgule vingt-cinq (5.516,25) euros, ce dont quittance.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède cinq (5) parts sociales qu'elle possède dans la société à HRO INVESTMENTS Ltd, préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de cent vingt-cinq (125,-) euros, ce dont quittance.

Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par ses gérants HALSEY, S.à r.l., une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, et Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, demeurant au 2B Gardiners Road, Gibraltar.

Suite à ces transferts la répartition des parts est la suivante:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., préqualifiée,	
onze virgule quatre-vingt-six parts sociales A	11,86
onze virgule quatre-vingt-six parts sociales B	11,86
onze virgule quatre-vingt-six parts sociales C	11,86
onze virgule quatre-vingt-six parts sociales D	11,86
onze virgule quatre-vingt-six parts sociales E	11,86

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., préqualifiée,	
cinq virgule soixante-cinq parts sociales A	5,65
cinq virgule soixante-cinq parts sociales B	5,65
cinq virgule soixante-cinq parts sociales C	5,65
cinq virgule soixante-cinq parts sociales D	5,65
cinq virgule soixante-cinq parts sociales E	5,65
3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., préqualifiée,	
trente-cinq virgule vingt-sept parts sociales A	35,27
trente-cinq virgule vingt-sept parts sociales B	35,27
trente-cinq virgule vingt-sept parts sociales C	35,27
trente-cinq virgule vingt-sept parts sociales D	35,27
trente-cinq virgule vingt-sept parts sociales E	35,27
4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., préqualifiée,	
deux virgule zéro neuf parts sociales A	2,09
deux virgule zéro neuf parts sociales B	2,09
deux virgule zéro neuf parts sociales C	2,09
deux virgule zéro neuf parts sociales D	2,09
deux virgule zéro neuf parts sociales E	2,09
5) RIVES DE BERCY TE S.à r.l., préqualifiée,	
quarante-quatre virgule treize parts sociales A	44,13
quarante-quatre virgule treize parts sociales B	44,13
quarante-quatre virgule treize parts sociales C	44,13
quarante-quatre virgule treize parts sociales D	44,13
quarante-quatre virgule treize parts sociales E	44,13
6) HRO INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée,	
une part sociale A	1,00
une part sociale B	1,00
une part sociale C	1,00
une part sociale D	1,00
une part sociale E	1,00
Total: cinq cent parts sociales	500,00

Troisième résolution

Monsieur Joseph El Gammal, économiste, demeurant à L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen, est nommé comme troisième gérant de la Société.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Carden, C. Gammal, T. W. Blumenthal, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000 2000, vol. 6CS, fol. 8, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

A.Schwachtgen.

(41885/230/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HRO 11 HOLDINGS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.328.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 873 du 20 juillet 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

A. Schwachtgen.

(41886/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

EASTWIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.094.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 540, fol. 50, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41805/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

CHRISTIAN COMMUNITY CHURCH, A.s.b.l., Association sans but lucratif.*Decision by the A.s.b.l. Membership*

Constitutional Change:

Chapter 10, Preparation and Approval of Accounts

Now reads:

«The auditor shall be appointed for a period of three years and, on expiry, may stand for re-election».

A proposal was accepted to change «three years» to «one year».

Luxembourg, 19 July, 2000.

T. Heijermans / R. Furst

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2000, vol. 540, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41712/699/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

CoDeTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 121A, rue de Luxembourg.

L'an deux mille, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société ARTILUX INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Lake Building, second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, constituée et inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 265.318,

ici représentée par Maître Richard Sturm, juriste, demeurant à Luxembourg,

2. La société CROWNLUX S.A., établie et ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Lake Building, second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, constituée et inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 265.316,

ici représentée par Maître Richard Sturm, prêtre,

agissant de sa qualité de mandataire spécial de vertu de deux procurations sous seing privé, données le 10 septembre 1998 respectivement le 14 septembre 1998,

lesquelles procurations sont restées annexées à un acte de dépôt de procuration reçu par le notaire instrumentant, prêtre, en date du 20 janvier 1999, portant le numéro 3.960 de son répertoire, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 906B, fol. 75, case 11.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont il ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CoDeTrans S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bereldange.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée, à compter de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification aux statuts.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, l'achat et la vente de matériel de construction, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. - Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des directeurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures, et pour la première fois en l'an 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. ARTILUX INVESTMENTS S.A., trois cent dix actions	310
2. CROWNLUX S.A., trois cent dix actions	310
Total: six cent vingt actions	620

Toutes les actions ont été immédiatement et intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean Hall, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains, 13, avenue G.-D. Charlotte,
 - b) Monsieur Luis Soares De Oliveira, ouvrier, demeurant à Moestroff, 4, rue de la Gare,
 - c) Monsieur Paulo Pinho, ouvrier, demeurant à Reisdorf 12, rue de la Sûre.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société SOFINTER, S.à r.l., établie à Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

4. En conformité avec les dispositions de l'article 10 des statuts, est nommé Directeur technique de la société Monsieur Jean Hall, prédit.

Par référence à l'article 9 des statuts, la société est engagée on toutes circonstances par la seule signature du Directeur technique.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

6. Le siège social de la société est établi à L-7241 Bereldange, 121a, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Sturm, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 2, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 25 juillet 2000.

P. Bettingen.

(41718/202/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

SADIM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

STATUTES

In the year two thousand, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary public residing in Mersch.

There appeared:

1. - CHIARA LIMITED, having its registered office in St. Vincent and the Grenadines, here represented by Mrs Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. - Dr. Patrick K. Oesch, attorney-at-law, Limmatquai 3, Zurich, here represented by Mrs Danielle Schroeder, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be SADIM HOLDINGS S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, always remaining, however, within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at forty-nine thousand five hundred US dollars (USD 49,500.-), represented by four hundred and ninety-five (495) shares of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to one million US dollars (USD 1,000,000.-).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call, if necessary, on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the second Friday of September at 3.00 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1. - The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December two thousand.

2. - The first annual general meeting will be held in 2001.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1. - CHIARA LIMITED, prenamed, four hundred and ninety-four shares	494
2. - Dr. Patrick K. Oesch, prenamed, one share.	1
Total: four hundred and ninety-five shares	495

The shares have all been fully paid up in cash so that USD 49,500.- are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one hundred thousand Luxembourg francs (LUF 100,000.-).

Estimation of the Share Capital

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at two millions one hundred sixty four thousand and fourteen Luxembourg francs (LUF 2,164,014.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Dr. Patrick K. Oesch, attorney-at-law, Limmatquai, Zurich;

b) Mr Kurt H. Oesch, company director, Dreikönigsstrasse 31, Zurich;

c) Mrs Sylvia Wirz, company director, Limmatquai, Zurich.

4) Is appointed as statutory auditor:

- PricewaterhouseCoopers, having its registered office in Athens.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2005.

6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache:

Im Jahre zweitausend, am neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1. - CHIARA LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in St. Vincent and the Grenadines, hier vertreten durch Frau Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

2. - Dr. Patrick K. Oesch, Rechtsanwalt, Limmatquai 3, Zürich, hier vertreten durch Frau Danielle Schroeder, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SADIM HOLDINGS S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf

Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunundvierzigtausendfünfhundert US dollar (USD 49.500,-), eingeteilt in vierhundertfünfundneunzig (495) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert US dollar (USD 100,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt das Gesellschaftskapital auf eine Million US dollar (USD 1.000.000,-) zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt die Kapitalerhöhung ganz oder teilweise vorzunehmen, den Ort und das Datum der Aktiengabe oder der verschiedenen Aktiengaben festzusetzen, die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung, die notwendig oder wünschenswert sind festzusetzen, auch wenn sie nicht ausdrücklich in diesen Satzungen erwähnt sind.

Der Verwaltungsrat ist des weiteren berechtigt, nach der Zeichnung der neuen Aktien, die Einzahlung und die durchgeführte Kapitalerhöhung in einer Notariatsurkunde festzustellen und die Gesellschaftssatzungen dementsprechend abändern zu lassen, das Ganze im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 und unter der Bedingung, dass die obenaufgeführte Ermächtigung jeweils nach fünf Jahren erneuert werden muss.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen oder Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen nur im Rahmen des genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Natur, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen sowie jede andere Bedingung, die sich auf die Ausgabe der Obligationen bezieht, festsetzen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Gesellschaftssitz geführt werden.

Im Rahmen der obenerwähnten Bedingungen und ohne Rücksicht auf die in Artikel 10 enthaltenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, das Gesellschaftskapital gegen Einbezug von freien Rücklagen zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat kann, im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Vorzugsrecht der früheren Aktionäre ausschalten oder beschneiden.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung, in der sie benannt wurden, beginnt und bis zum Ende der nächsten Generalversammlung dauert. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am zweiten Freitag im Monat September am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar um 15.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt, welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes auf Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

VI. - Vorübergehende Bestimmungen

1. - Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember.
2. - Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2001.

VII. - Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. - CHIARA LIMITED, vorgeannt, vierhundertvierundneunzig Aktien	494
2. - Dr. Patrick K. Oesch, vorgeannt, eine Aktie	<u>1</u>
Total: vierhundertfünfundneunzig Aktien	495

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von USD 49.500,- zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII. - Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX. - Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf einhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 100.000,-).

Schätzung des Kapitals

Zum Zwecke der Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital der Gesellschaft geschätzt auf zwei Millionen einhundertvierundsechzigtausendundvierzehn Luxemburger Franken (LUF 2.164.014,-).

X. - Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1. - Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
 - L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2. - Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Dr. Patrick K. Oesch, Rechtsanwalt, Limmatquai, 3, Zürich;
- b) Mr Kurt H. Oesch, company director, Dreikönigsstrasse, Zürich;
- c) Mrs. Silvia Wirz, company director, Limmatquai, 3, Zürich.

4. - Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

- PricewaterhouseCoopers, mit Gesellschaftssitz in Athen.

5. - Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars verfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2005.

6. - Auf Grund von Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und auf Grund von Artikel gegenwärtiger Satzung ermächtigt die Versammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Kompartmenten vorliegende Urkunde in Englischer Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Deutsche. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der Englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch der Kompartmenten die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schroeder, E. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 414, fol. 75, case 4. – Reçu 21.640 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 juillet 2000.

E. Schroeder.

(41736/228/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**T.A.L. SERVICES, S.à r.l., TAXIS, AMBULANCES, LIMOUSINES, SERVICES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 87, avenue du X Septembre.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu

1. - Monsieur Jean-Claude Grethen, chauffeur de taxis et d'ambulances, demeurant à L-2443 Senningerberg, 1, rue des Romains.

2. - Madame Carmen Hermes, employée de bureau, demeurant à L-2443 Senningerberg, 1, rue des Romains.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le louage de taxis, le service d'ambulances et la location de limousines.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société prend la dénomination de TAXIS, AMBULANCES, LIMOUSINES, SERVICES, S.à r.l., en abrégé T.A.L. SERVICES, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent et dix mille francs luxembourgeois (510.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cinq mille et cent francs luxembourgeois (5.100,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Jean-Claude Grethen, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2. - Madame Carmen Hermes, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49

Total: cent parts sociales	100
----------------------------------	-----

Ces parts ont été entièrement libérées par un apport d'une voiture automobile de marque Ford Scorpio, immatriculée sous le numéro JH088, et un apport de machines et de meubles détaillés plus amplement sur une liste annexée, le tout estimé à cinq cent dix mille francs luxembourgeois (510.000,- LUF).

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2000.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Claude Grethen, prénommé.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-2551 Luxembourg, 87, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-C. Grethen, C. Hermes, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 juillet 2000, vol. 414, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 juillet 2000.

E. Schroeder.

(41738/228/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

ALEXA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.321.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 28 juin 2000 entre la société anonyme ALEXA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41751/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

CIGL STEINFORT, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Steinfort.

STATUTS**Chapitre I^{er}. Dénomination - Siège - Durée****Art. 1^{er}.** Les soussignés,

Nom, Prénom, Profession, Domicile, Nationalité, Représentant

Erpelding, Guy, Employé de banque, 5, rue des Prunelliers, L-8447 Steinfort, L, Chef de corps des sapeurs pompiers

Gleis Roger, Ingénieur-technicien communal, rue Teschwaasser, L-8366 Hagen, L

Hilbert, Fernand, Entreprise de construction, 60, route de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort, L

Joachim, Lucie, Employée privée, 58, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, L, Amiperas

Mangen, Josée-Anne, Institutrice, 5, route de Luxembourg, L-8440 Steinfort, L, Amiperas

Matarrese, Tom, Employé de banque, 17, rue de Steinfort, L-8381 Kleinbettingen, I, CSV

Peiffer, Florent, Commerçant - Electricité Peiffer, 2, square Patton, L-8443 Steinfort, L

Pettinger, Guy, Fonctionnaire, 1, rue de Kahler, L-8378 Kleinbettingen, L, Echevin - LSAP

Reding, Roger, Retraité, 16, Cité Demy Steichen, L-8451 Steinfort, L, DP

Schiltz-Hoeltgen, Michèle, Assistante sociale, Administration communale de Steinfort, B.P. 42, L-8401 Steinfort, L

Stockreiser, Camille, Retraité, 89, rue Principale, L-8365 Hagen, L, Echevin - LSAP

Thill, Roger, Retraité, 48, route d'Arlon, L-8440 Steinfort, L

Wagner, Serge, Serrurier communal, 12, rue de Steinfort, L-8366 Hagen, L, OGBL

ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée CIGL STEINFORT, A.s.b.l.

Art. 2. Son siège est à Administration Communale de Steinfort, B.P. 42, 4, Square Patton, L-8401 Steinfort.**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.**Chapitre II. Objet****Art. 4.** L'objet social de l'association est la création, le développement et la promotion d'une nouvelle approche socio-économique. Elle se base essentiellement sur un développement de synergies entre les différents acteurs socio-économiques sur le plan local et régional.**Art. 5.** Les actions et projets de l'association viseront la création d'un environnement favorable à l'emploi, par la création et le maintien d'emplois et le développement de nouveaux secteurs d'activité.**Art. 6.** L'association se propose de collaborer étroitement avec les différents organismes publics ou privés, actifs en matière d'emploi et de formation, afin de créer un cadre propice aux objectifs poursuivis.**Art. 7.** L'association est neutre au point de vue politique, idéologique, confessionnel.**Art. 8.** L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.**Chapitre III. Membres - Admissions - Démissions Exclusions et Cotisation****Art. 9.** L'association se compose de membres actifs et honoraires. Sont membres actifs tous ceux qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par l'Assemblée Générale et qui ont versé leur cotisation. Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale; elle ne peut dépasser 1.000 francs.

Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée Générale.

Sont membres honoraires les personnes sympathisantes, qui ont mérité d'une façon particulière de l'association. Ceux-ci sont proposés par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Art. 10. Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 5.**Art. 11.** La démission ou l'exclusion d'un membre est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.**Chapitre IV. Administration****Art. 12.** Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale,
- b) le Conseil d'Administration.

Art. 13. L'assemblée générale se compose des membres actifs.**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier semestre de l'année civile. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doit obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs,
- b) l'approbation des comptes et bilans,
- c) l'admission de nouveaux membres.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle et adressée au Conseil d'Administration, 15 jours au moins avant l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

Art. 16. Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres actifs par lettremissive ordinaire, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 17. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres au moins et de 15 membres au plus, choisis en son sein parmi les membres actifs et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Les administrateurs sont nommés pour une durée de 2 ans. Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait annuellement par moitié; les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort, leur mandat expirant après une année. Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 18. Le Conseil d'Administration choisit en son sein, parmi les membres élus, un bureau composé au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un membre assesseur. La répartition des charges devra être effectuée dans un mois suivant la date d'assemblée générale.

Art. 19. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 20. Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du Conseil d'Administration peut mettre un point à l'ordre du jour.

Art. 21. La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 22. L'assemblée générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes ou la fiduciaire chargée de la révision des comptes devront être entendus dans leurs observations.

Art. 23. Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du secrétaire (remplaçable en cas d'empêchement par un autre membre du Conseil d'Administration). Les quittances et décharges doivent porter les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du trésorier.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs à des tiers, membres ou non de l'association.

Chapitre V. Fonds - Exercice social - Comptes - Budget

Art. 24. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) de cotisations des membres actifs et de dons des membres honoraires,
- b) des dons ou legs en sa faveur,
- c) des subsides et subventions.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 25. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 26. A la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Le livre de caisse est contrôlé par des commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, en raison de leurs qualifications, pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser 2 ans ou par une fiduciaire. Les commissaires sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes ou la fiduciaire dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

Art. 27. Les délibérations et résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire seront portées à la connaissance des associés et des tiers directement intéressés individuellement par la voie de rapports écrits.

Chapitres VI. Dissolution - Liquidation - Modification des statuts

Art. 28. Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance sociale de la région.

Steinfort, le 4 juillet 2000.

Signatures.

Assemblée Générale Constituante du 4 juillet 2000

Lors de l'assemblée générale constituante, qui a eu lieu le 4 juillet 2000 au siège social à Steinfort, les membres fondateurs se sont constitués en conseil d'administration avec la composition suivante:

Nom, Prénom, Profession, Domicile, Nationalité, Représentant
 Erpelding, Guy, Employé de banque, 5, rue des Prunelliers, L-8447 Steinfort, L, Chef de corps des sapeurs pompiers
 Gleis Roger, Ingénieur-technicien communal, rue Teschwaasser, L-8366 Hagen, L
 Hilbert, Fernand, Entreprise de construction, 60, route de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort, L
 Joachim, Lucie, Employée privée, 58, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, L, Amiperas
 Mangen, Josée-Anne, Institutrice, 5, route de Luxembourg, L-8440 Steinfort, L, Amiperas
 Matarrese, Tom, Employé de banque, 17, rue de Steinfort, L-8381 Kleinbettingen, I, CSV
 Peiffer, Florent, Commerçant - Electricité Peiffer, 2, square Patton, L-8443 Steinfort, L
 Pettinger, Guy, Fonctionnaire, 1, rue de Kahler, L-8378 Kleinbettingen, L, Echevin - LSAP
 Reding, Roger, Retraité, 16, Cité Demy Steichen, L-8451 Steinfort, L, DP
 Schiltz-Hoeltgen, Michèle, Assistante sociale, Administration communale de Steinfort, B.P. 42, L-8401 Steinfort, L
 Stockreiser, Camille, Retraité, 89, rue Principale, L-8365 Hagen, L, Echevin - LSAP
 Thill, Roger, Retraité, 48, route d'Arlon, L-8440 Steinfort, L
 Wagner, Serge, Serrurier communal, 12, rue de Steinfort, L-8366 Hagen, L, OGBL

Lors de sa première réunion, le conseil d'administration s'est constitué en bureau exécutif dont la composition est la suivante:

Président: Stockreiser Camille
 Vice-président: Pettinger Guy
 Secrétaire: Joachim Lucie
 Trésorier: Matarrese Tom
 Assesseurs: Wagner Serge, Hilbert Fernand, Schiltz Michèle

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 136, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(41740/999/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

WORLD FINANCIAL BUSINESS LTD.

Siège social: W1Y 9DD London, 72, New Bond Street.

La société de droit anglais WORLD FINANCIAL BUSINESS LTD établit une succursale au Luxembourg dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Adresse de la succursale: 54, rue Ernest Bérès, L-1232 Howald.
- Activité: vente de compléments alimentaires.
- Nom de la société: WORLD FINANCIAL BUSINESS.
- Forme de la société: Company Limited by shares.
- Montant du capital social autorisé : 20.000.000 £ divisé en 20.000.000 actions de 1 £ chacune, dont deux ont été souscrites.
- Lieu et numéro d'immatriculation: Companies House de Cardiff, n° 3681950.
- Nom des personnes ayant pouvoir d'engager la société:
- Jean Emile Grosjean, en qualité de directeur (administrateur);
- Patrick Beaune, en qualité de secrétaire.
- Nom du représentant de la société dans la succursale: Jean Emile Grosjean.

Fait à Luxembourg, le 18 juillet 2000.

J. E. Grosjean.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41741/505/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

ARCH IMMO CONSULTING.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 20.877.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2000, vol. 266, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(41758/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

E.S. EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 7.195.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Signature

(41819/510/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.550.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2000, vol. 540, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Signatures.

(41820/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.550.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 11.00 heures le 20 avril 2000

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Décisions

I. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 1999 et décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice 1999, correspondant à 109.531.742,- LUF, après allocation de 5% à la réserve légale;

II. L'assemblée générale accepte le rapport du commissaire aux comptes.

III. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1999; les administrateurs et le commissaire aux comptes sont confirmés dans leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2002.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2000, vol. 540, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

(41821/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

AJL ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.012.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42361/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

ZANDALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 42.368.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 août 2000.

Signatures.

(42294/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

ZANDALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.368.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 août 2000.

Signatures.

(42295/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.699.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(42521/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

ALPATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 34.565.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42363/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

AM BISTROT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 59.419.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42364/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

ASIA HIGH YIELD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.881.

Conseil d'administration

A inscrire:

- M. Koji Togawa: Administrateur
- M. Kunihiko Suzuki: Administrateur
- M. Kenneth Yiu Sun Sit: Administrateur
- M. Michael Roche: Administrateur

Toute mention contraire est à biffer.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour réquisition

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42375/064/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

ANDERSEN CONSULTING PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 60.654.

—
Les comptes annuels au 31 août 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 71, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(42366/501/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

ANDERSEN CONSULTING VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 61.016.

—
Les comptes annuels au 31 août 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 71, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(42367/501/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

API REALISATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4762 Pétange.
R. C. Luxembourg B 40.909.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42373/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

BACKES NICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange.
R. C. Luxembourg B 44.785.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42389/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

INTERGLOBEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 38.609.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(42491/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

BEFRAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach.

R. C. Luxembourg B 50.292.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42393/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

BRADIMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1627 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.123.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42399/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

GENCO, S.à r.l. , Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven.

R. C. Luxembourg B 45.380.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42463/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

HENTUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 57.909.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

(42479/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

HENTUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 57.909.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} août 2000

- Le capital social s'élevant actuellement à LUF 1.250.000,- est converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000, pour être fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

- Le capital autorisé s'élevant à LUF 15.000.000,- est de même converti en euros et est ramené à EUR 370.000,- représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour HENTUR HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42480/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

HILGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach.
R. C. Luxembourg B 39.210.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42481/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

HONG-KONG ISLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 67.467.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

(42482/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

IDEA LIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.576.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42483/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

IMEX-PROCESSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.712.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

(42485/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

INSTA-TECH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 33.794.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

(42489/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.
